ÉNERGIES ET BÂTIMENTS

Réglementations énergétiques : suivre les nouveaux décrets et les renouvelables

Les obligations énergétiques se sont empilées : réduction des consommations du parc tertiaire, audits périodiques, équipement des bâtiments et des aires de stationnement, raccordement de production renouvelable. Chaque texte a son périmètre, son calendrier et ses exceptions. Les services patrimoine perdent du temps à déterminer ce qui s'applique réellement. Cette journée de 7 heures remet de l'ordre dans le paysage réglementaire. Elle permet de situer les principales obligations qui pèsent sur les bâtiments et les activités, de vérifier lesquelles concernent son parc, de comprendre les démarches déclaratives attendues et de repérer les opportunités liées aux énergies renouvelables.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 995 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Responsables énergie responsables patrimoine gestionnaires immobiliers et responsables techniques de collectivités et d'entreprises.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Situer les principales obligations énergétiques applicables aux bâtiments
- Déterminer lesquelles concernent son propre parc immobilier
- Préparer les déclarations et les justificatifs attendus
- Identifier les montages permettant de produire de l'énergie renouvelable sur site
- Organiser une veille réglementaire utile et soutenable

03 Programme détaillé

M1 Panorama des obligations

- Qui est concerné et à quel titre
- Obligations de réduction des consommations dans le parc tertiaire
- Audits énergétiques périodiques et alternatives possibles
- Exigences applicables aux bâtiments neufs et aux rénovations
- Équipement des toitures et des aires de stationnement
- Cas pratique : Les participants testent trois bâtiments types pour déterminer les obligations applicables.

M2 Déclarations et preuves

- Tenir ses obligations dans les temps
- Données de consommation à collecter et à fiabiliser
- Choix d'une année de référence et justification retenue
- Transmission des données et suivi des résultats
- Conséquences d'une absence de déclaration
- Atelier : Chaque participant liste les données manquantes pour déclarer ses consommations.

M3 Énergies renouvelables sur site

- Produire consommer ou vendre
- Filières mobilisables selon le site et ses contraintes
- Autoconsommation individuelle et autoconsommation collective
- Vente de l'électricité produite et contrats envisageables
- Autorisations raccordement et délais à anticiper
- À retenir : Le dimensionnement d'une installation se décide à partir de la courbe de consommation du site.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 995 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr